



Comité Syndical du 23 mars 2023
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 16 mars 2023.

Secrétaire de séance : Maryvonne Lafon

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	X	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	X	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	X	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	X	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	X	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	X	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	X	VACHEYROUX	Elizabeth	
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	X			
BARRABES	Xavier	X	DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	X	MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	X	LAFON	Maryvonne	X
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	X	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 13

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 2 (pouvoir de Céline Bagolle à José Martin ; de Christophe Colinet à Maryse Aubin,

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Absence de quorum - Report des points :
 Budget principal - Approbation du Compte de Gestion 2022
 Budget principal - Approbation du Compte Administratif 2022
 Budget principal - Approbation de l'affectation des résultats 2022
 Budget principal - Vote du Budget 2023
 Budget annexe EDS - Approbation du Compte de Gestion 2022
 Budget annexe EDS - Approbation du Compte Administratif 2022
 Budget annexe EDS - Approbation de l'affectation des résultats 2022
 Budget annexe EDS - Vote du Budget annexe 2023

Quorum atteint, délibérations sur les points ci-après :

1. Procès-verbal du comité syndical du 23 février 2023

Le procès-verbal du précédent comité syndical est soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

2. Budget principal - Cotisations des Communautés de communes 2023 et population de référence

Tableau des cotisations 2023 des Communautés de communes : 3,40 euros par habitant.

	Population 2023	Cotisation 2023 3,40€/hab.
CDC des Rives de la Laurence	28 559	97 100,60 €
CDC des Portes de l'Entre-deux Mers	21 971	74 701,40 €
CDC Les Coteaux Bordelais	21 207	72 103,80 €
CDC du Créonnais	18 096	61 526,40 €
CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers	16 454	55 943,60 €
TOTAL GENERAL	106 287	361 375,80 €

Les remarques sont les suivantes :

Alain Monget : Un important travail a été réalisé avec les présidents de communautés de communes pour présenter le contexte et la trajectoire financière du Pôle Territorial, et le besoin d'augmenter la cotisation au regard des actions mutualisées menées. La préparation du budget 2023 a imposé des arbitrages au niveau du plan d'action avec les vice-présidents et les services. Nous avons, depuis plusieurs années, fait le choix de mobiliser progressivement nos réserves et de ne pas augmenter les cotisations.

A noter également la perte de population qui remet en cause les projections financières établies.

Xavier Barrabes : Lors du recensement après le confinement, nous avons constaté une baisse de la population du fait du refus de recensement de certaines personnes.

Bernard Pagès : Pour le Créonnais, la courbe des décès a croisé celle des naissances. La population du territoire du Cœur Entre-deux-Mers ne va pas évoluer de la même façon que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de :
 - fixer la cotisation 2023 des Communauté de communes et la population de référence selon le tableau ci-dessus.

3. Budget annexe EDS - Nombre d'actes pondérés par commune en 2022 et cotisation des communes 2023

En 2023, il est proposé que le coût d'instruction d'un permis de construire reste au même niveau qu'en 2022 soit 138 euros.

COMMUNES	Nombre d'actes pondérés 2022	Cotisation 2023
CDC DU CREONNAIS		
CREON	114,4	15 787,23
BARON	47,4	6 541,21
BLESIGNAC	9	1 242,00
ST GENES DE LOMBAUD	12,4	1 711,20
MADIRAC	14,2	1 959,60
LE POUT	28,6	3 946,81
HAUX	26,2	3 615,61
LOUPES	34,8	4 802,41
SADIRAC	180	24 840,04
SAINT LEON	14	1 932,00
LA SAUVE	59	8 142,01
CDC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS		
CAMBES	74,4	10 267,22
BAURECH	30,8	4 250,41
CAMBLANES ET MEYNAC	142,4	19 651,23
LANGOIRAN	40,6	5 602,81
LATRESNE	115,4	15 925,23
LE TOURNE	17,4	2 401,20
TABANAC	35,4	4 885,21
CENAC	81,6	11 260,82
QUINSAC	74	10 212,02
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	121,2	16 725,63
CDC RURALES ENTRE DEUX MERS		
FRONTENAC	27	3 726,01
PORTE DE BENAUGE	14,4	1 987,20
BELLEFOND	8,8	1 214,40
BLASIMON	20,8	2 870,40
COURPIAC	1,6	220,80
DIEULIVOL	14,4	1 987,20
LADAUX	9	1 242,00
LUGASSON	12,2	1 683,60
MAURIAC	11,6	1 600,80
ROMAGNE	17,6	2 428,80

SAUVETERRE DE GUYENNE	47,4	6 541,21
SAINT LAURENT DU BOIS	8,8	1 214,40
SAINT FELIX DE FONCAUDE	7,2	993,60
BAIGNEAUX	19	2 622,00
BELLEBAT	18,8	2 594,40
LE PUY	11	1 518,00
FALEYRAS	19,4	2 677,20
MONTIGNAC	2,6	358,80
MARTRES	4	552,00
SAINTE GEMME	3,8	524,40
SOULIGNAC	25,6	3 532,81
TARGON	82,4	11 371,22
TAILLECAVAT	13,2	1 821,60
CDC CONVERGENCE GARONNE		
CARDAN	24,6	3 394,81
LOUPIAC	37,2	5 133,61
BEGUEY	41,6	5 740,81
ESCOUSSANS	4	552,00
TOTAL	1781,2	245 806,00

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de :

- valider le nombre d'actes pondérés 2022 par commune comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- fixer la cotisation 2023 des communes telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

4. EDS : Convention service contrôle de conformité

Vu les statuts du Pôle Territorial l'habilitant à assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Considérant le besoin émis par les communes en matière de contrôle de conformité,

Considérant le besoin des communes en matière de contrôle de conformité (= récolement),

Considérant la convention ci-jointe, concernant le récolement des autorisations d'urbanisme qui ont été délivrées par le maire au nom de la commune,

Considérant la proposition du PETR d'assurer ce récolement selon la tarification ci-dessous :

CONTROLE DE CONFORMITE DES TRAVAUX – COUT A L'ACTE	
Permis de Construire ou Déclaration Préalable maison individuelle, instruit par EDS	90 €
Permis de Construire ou Permis d'Aménager ERP collectif instruit par EDS	190 €
Permis de Construire ou Déclaration Préalable maison individuelle, non instruit par EDS	190 €
Permis de Construire ou Permis d'Aménager ERP collectif non instruit par EDS	270 €

Les remarques sont les suivantes :

Xavier Barrabes : Au-delà de cette prestation, il faudrait voir quel suivi pourrait être mis en place en terme de courrier type et juridique pour pouvoir aller plus loin (voir ce que propose le SDEEG).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de :

- acter la convention ci-jointe ;
- acter les tarifs présentés dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier (avenants...).

5. Action collective de proximité – délibération financière finale

Suite au comité de pilotage ACP du 20 mars 2023, le plan de financement est présenté en séance. Suite aux délibérations n°15-2021 candidature ACP et n° 12-2022 ajustant la candidature, il est proposé de prendre une délibération complémentaire.

Cet ajustement concerne :

Le nombre de bilans conseil : de 50 à 60 à la demande de la Région.

Passage en TTC des bilans conseil à la demande la Région.

INVESTISSEMENT ACP

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Investissement productif	1 666 666	Financement par les entreprises	1 166 666
		Subvention Région	250 000
		Subvention Cdc	250 000

FONCTIONNEMENT ACP

DEPENSES		RECETTES	
Animation du dispositif	20 500	Région	8 200
		Pôle Cœur Entre-deux-Mers	12 300

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Communication	4 080	PETR	4 080

DEPENSES TTC		RECETTES	
60 Bilans-conseils	86 400	Financement entreprise (solde du TTC)	25 200
		Financement CDC (25% du HT)	18 000
		Région (50% du TTC)	43 200

DEPENSES TTC		RECETTES	
20 Accompagnements / transmission	28 800	Financement entreprise (solde TTC)	12 000
		Financement CDC (base HT)	7 200
		Région (base HT)	9 600

DEPENSES		RECETTES	
<u>Accompagnement numérique individuel</u>	32 960	Région	13 184
<u>Accompagnement numérique collectif</u>		Financement PETR	19 776

Les remarques sont les suivantes :

Alain Zabulon : Quel est le calendrier de la mise en place de l'ACP ?

Bernard Pagès : C'est long en effet, on nous a demandé de retravailler le règlement d'intervention. L'accompagnement numérique est pris en charge par le Pôle.

Isabelle Delburg : Le travail sur le règlement d'intervention avance. Le passage de l'ACP en commission permanente de la Région est prévu le 3 juillet prochain.

Alain Monget : Ce dossier nous prend beaucoup l'énergie et de temps. J'espère qu'en 2023 nous verrons sa concrétisation et son lancement officiel.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de :

- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus ;
- autoriser le Président à signer les conventions et devis nécessaires ;
- autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette opération.

6. Mise à jour du tableau des effectifs du PETR

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 28 février 2023.

Une mise à jour importante du tableau des emplois et des effectifs est à réaliser. Les postes proposés à la fermeture sont les suivants :

Date de création du Poste	Numéro de la délibération	Raison de la fermeture du poste	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du grade pour ce poste
01/01/2001	09/2001	poste à fermer absence de besoin	Chef de projet Pays	37h	?	?	?
01/09/2001	26/2001	poste à fermer absence de besoin	agent administratif	37h	?	?	?
03/04/2006	109/2006	poste à fermer suite à la modification du besoin : besion d'un temps non complet à 90% chargé de mission économique	Chargé de Misison développement économique	37 h	adm	A	Attaché
01/12/2002	53/2002	poste à fermer absence de besoin	Chargé de mission	38 h	adm	A	Attaché
01/07/2004	84/2004	poste à fermer suite au passage au grade d'ingénieur Principal	ingénieur/Chargé de mission	37 h	techn	A	Ingénieur
21/01/2010	14/2010	poste à fermer suite au passage à temps complet de l'agent	Gestion OCM	17,5h	adm	A	Attaché
21/01/2010	15/2010	poste à fermer suite au passage à temps complet de l'agent	Gestion Pôle	17,5h	adm	A	Attaché
10/07/2014	27/2014	poste à fermer suite à la création d'un emploi permanent autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel	Chargé de Misison	37h	adm	A	Attaché
08/05/2015	20/2015	poste à fermer suite au passage au grade de rédacteur Principal 1e classe	responsable service instruction EDS	37h	adm	B	Rédacteur principal 2e classe
08/05/2015	20/2015	poste à fermer suite au passage au grade d'adjoint adm. Principal 2e classe	Instrcteur EDS	37h	adm	C	adjoint administratif 1ere classe
08/05/2015	20/2015	poste à fermer suite au passage au grade adj adm ppal 2e classe	Instrcteur EDS	37h	adm	C	adjoint administratif 2e classe
19/06/2015	26/2015	poste à fermer suite au passage à temps complet d'un instructeur	Instrcteur EDS	17,5h	adm	C	adjoint administratif 2e classe
19/06/2015	30/2015	poste à fermer suite au passage au grade d'adjoint administratif ppal 1e classe	chargé de communication	37h	adm	C	adjoint administratif principal 2e classe
19/06/2015	30/2015	poste à fermer suite au passage au grade d'adjoint adm. Principal 1e classe	Secrétaire / Assitante Ressources Humaines	37h	adm	C	adjoint administratif principal 2e classe
01/04/2016	20/2016	poste à fermer suite à la mutation de l'agent	Instrcteur EDS	37h	adm	C	adjoint administratif principal 2e classe
01/07/2017	21/2017	poste à fermer suite au passage au grade de rédacteur	non précisé - chargé de communication	37h	adm	C	adjoint administratif principal 1e classe
01/07/2017	21/2017	poste à fermer suite à la mutation de l'agent	non précisé - Instrcteur EDS	37h	adm	C	adjoint administratif principal 1e classe
01/07/2017	21/2017	poste à fermer par absence de besoin (départ en retraite de l'agent puis ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial)	non précisé - Secrétaire / Assitante Ressources Humaines	37h	adm	C	adjoint administratif principal 1e classe

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- de valider la fermeture des postes mentionnés dans le tableau ci-dessus.

7. Validation du taux d'avancement de grade

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 49, 79 et 80 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant qu'en application du 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade ;

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale ;
Monsieur le Président propose de retenir un taux de promotion de 100% pour tous les grades accessibles par voie d'avancement de grade à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de :

- fixer à 100% le taux de promotion pour tous les grades accessibles par voie d'avancement de grade à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

8. Adhésion à l'AMPA

L'AMPA développe la coopération entre les acheteurs publics qui ont choisi de s'inscrire dans une démarche de mutualisation de moyens et de performance économique.

Pour simplifier l'achat public, elle met à leur disposition une plateforme de dématérialisation des Marchés Publics « DEMAT » ainsi qu'une centrale d'achats publics « CAPAQUI ».

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de :

- autoriser Monsieur le Président à procéder à l'adhésion du Pôle Territorial à l'AMPA ;
- autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 170 euros par an.

Questions diverses

Fête de l'agriculture dans le cadre du Programme Alimentaire du territoire

José Martin présente les grandes lignes de cette manifestation, une première pour notre territoire.

Dates : 16,17,18 juin 2023

Objectif : ouvrir les portes des fermes mais également des structures partenaires pour que les habitants puissent rencontrer et échanger avec les agriculteurs et les acteurs de l'alimentation.

Aujourd'hui 48 structures partantes.

Nous mettons autour de la table les différents partenaires.

Les territoires voisins veulent nous rejoindre pour faire une fête sur l'Entre-deux-Mers.

Alain Monget : cette manifestation n'a de sens que si les principaux acteurs et partenaires s'impliquent. Le Pôle ne va pas faire « à la place de ». Le Pôle a un rôle d'impulsion et de coordination. Je me félicite que les territoires voisins souhaitent s'associer à cette dynamique. L'objectif est de proposer un événement fédérateur destiné avant tout aux habitants de notre grand territoire.

Nouvelle convocation du comité syndical le jeudi 30 mars 14h30 au siège du PETR.

Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.